



TEXTE n° 79
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

15 janvier 2008

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

*visant à compléter l'article 11 de la Constitution par un alinéa tendant à ce que la **ratification d'un traité contenant des dispositions similaires à celles d'un traité rejeté fasse l'objet de consultation et soit soumis à référendum.***

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi constitutionnelle.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 janvier 2008.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER